

**Ordre du Jour Réunion CSE
du 5 Juin 2020
ZOOM de 14H à 15H30**

Présidence : Claude GEOFFROY

**Invitée : Florence LAURENT
Florence CABARTIER**

Membres Titulaires présents :

Séverine CHILLON
Aurore DONIN DE ROSIERE
Sophie HERBELOT
Cécile CAROUJAT

Membres Suppléants présents :

Sandrine DIEZ
Sarah BERNARDI
Virginie FONTAINE
Jérôme JACQUOT

La réunion du CSE s'est ouverte le 5 Juin 2020 à 14h00 par visioconférence, en présence de tous les membres Titulaires et Suppléants, de son Président, ainsi qu'en invitée, Florence CABARTIER, Responsable Qualité-Sécurité-RGPD.

Réunion CSE de ce jour à caractère CSSCT permettant d'évaluer les mesures de protection mise en place face au COVID-19.

1- Point sur la candidature d'un membre du CSE concernant le DLA.

Sandrine DIEZ a déposé sa candidature pour faire partie du dispositif DLA.
Claude GEOFFROY souhaitait la présence d'un membre du CSE dans cette organisation.

Les membres du CSE ont donné un avis favorable à la candidature de Sandrine DIEZ.

2- Evaluation de la mise en place des mesures sanitaires.

Suite à la complétude par les référents COVID des fiches d'évaluation des mesures et procédures face au COVID 19, point effectué sur la synthèse de ces évaluations.

Les masques : le personnel et les stagiaires portent les masques. Pas de souci majeur rencontré. Cependant un rappel doit être fait concernant le port du masque lors d'un déplacement d'un point A à un point B. Parfois le masque n'est pas remis pour aller récupérer une feuille à la photocopieuse. Il faut que cela devienne un réflexe et que le masque soit porté à chaque déplacement. Un rappel va être effectué auprès des salariés concernés.

Distribution des masques : pas de souci rencontré.

Est évoqué le port des visières qui pourrait faciliter la communication en face à face. Face à face loin des stagiaires, port que de la visière, si rapprochement vers les stagiaires, port du masque en plus de la visière.

Pour l'antenne de Migennes, quelques visières ont été déposées à Troyes.
Pour Langres, Claude GEOFFROY doit les déposer.

Pour les formations Magasinier, Tailleur de pierres, et Maçon : les espaces sont grands, le masque est compliqué à supporter et pas pratique pour les manipulations. Port de visière autorisé quand les

stagiaires sont dans les ateliers ou dehors. Procédure de nettoyage et désinfection des visières à mettre en place.

Gel hydro alcoolique : une grande consommation à Langres mais toutes les salles sont prêtes. Une petite consommation à Saint-Dizier car pas de stagiaires.

Gestes barrière : les stagiaires et salariés ont très vite assimilé les règles. Pas de souci majeur rencontré.

A la Chapelle Saint Luc, difficultés rencontrées concernant les visiteurs qui ne sont pas visibles par les assistantes de l'accueil.

Installation de la sonnette toujours en attente.

Lavage des masques : Livraison de la machine à St-Dizier à venir.

A Langres, machine à laver et à sécher séparées : temps de lavage + séchage = 5H00

Réouverture des réfectoires : A Migennes, des groupes sont en journée complète (TP FPA, DFL)

A Langres, les groupes arrivent le 15 juin.

A Troyes, les stagiaires Animation sont présents toute la journée.

Il est donc envisagé la réouverture des réfectoires ou l'accès aux salles de formation pour que les stagiaires déjeunent dans les salles si le réfectoire est trop petit.

De ce fait réouverture également des distributeurs de friandises et sandwiches et machines à café.

Protocole à mettre en place pour responsabiliser les stagiaires et informer les salariés.

A noter que la réouverture de ces réfectoires et distributeurs ne doit pas générer de responsabilités supplémentaires au référents COVID.

Réouverture des réfectoires prévue le 15 juin pour laisser du temps pour la rédaction du protocole et la diffusion de l'information.

Florence LAURENT se charge de contacter les entreprises en charge des distributeurs pour vérifier si possibilité d'obtenir des produits de désinfection et les prévenir de l'accès de nouveau donné aux distributeurs.

3- Point sur le chômage partiel.

Petit rappel : jusqu'au 30 mai, l'Etat remboursait 84% du salaire net des salariés et les salariés touchaient 84% de leur salaire net.

Au 1^{er} Juin, l'Etat ne rembourse plus que 60% du salaire brut du salarié et le salarié continue de toucher 84% de son salaire net si activité partielle.

Du 17 Mars au 31 Mai : 15 000 heures chômées, soit 143 500 €.

L'Etat a déjà remboursé les mois de Mars et Avril.

La demande pour obtenir le remboursement du mois de mai doit être effectuée en semaine 24.

Il faut compter un délai de 10 jours pour obtenir le remboursement.

Claude GEOFFROY ajoute également que les financeurs ont été très vite pour régler les factures.

Concernant les charges sociales, le report avait été accepté mais POINFOR arrête le report des cotisations en Juin et payera en Juin les cotisations du mois + les arriérés.

4- Point sur la Réunion de Centre.

Réunion de centre reportée au mois de septembre. Ce report a été décidé en Conseil d'Administration.

Maintien de l'Assemblée Générale pour les sociétaires le 26 Juin à 16H en visioconférence.

Concernant la réunion de centre de septembre celle-ci s'articulera autour de 2 thèmes :

- DLA (Dispositif Local d'accompagnement) : Claude GEOFFROY souhaite associer tous les salariés à cette réflexion portée sur le départ de Claude GEOFFROY et la vision de l'avenir de POINFOR.
- FOAD : expérience de la FOAD durant le confinement. Groupe de travail mis en place avec des salariés ayant pratiqués la FOAD durant le confinement. Idées abordées sur les nouveaux appels d'offres avec l'intégration de la FOAD, et retour du groupe de travail sur la FOAD.

5- Point sur les Congés d'été.

Claude GEOFFROY nous informe qu'il est encore trop tôt pour pouvoir demander aux salariés de poser leurs congés payés.

Effectivement, il faut retrouver une pleine activité pour avoir une meilleure visibilité. Toutes les antennes ne pourront peut-être pas fermer comme il l'était prévu avant le confinement. Il faudra peut-être réfléchir à fractionner les congés entre Juillet et Aout.

Il faut attendre le 15 juin pour une meilleure visibilité de la re-planification des actions.

Une note de service doit être envoyée par Claude GEOFFROY et les responsables de service relayeront l'information.

Questions diverses :

FNE : à partir du lundi 8 juin, commencent les formations FOAD pour les salariés en activité partielle et s'étant inscrits pour suivre un module de formation sur le thème de la FOAD.

Des choix ont dû être faits et de ce fait certains salariés n'ont pas pu bénéficier des modules choisis.

Document Unique : Des modifications sont à apporter suite à la réouverture des réfectoires et aux évaluations effectuées.

Florence CABARTIER retravaille sur le DU et le renvoie le 15 Juin.

Réunion CSE : maintien des réunions via visio Zoom.

Prochaine réunion programmée le 24 Juin 2020.

La séance est levée à 15H30 par le président Claude GEOFFROY.

Claude Geoffroy


Aurore JOURNAL DE ROSIERE
Le 17/06/2020


